

Résolution n° 27

ATTRIBUÉE AU COMITÉ : Relations humaines

Objet : Établissement du prix Molly Williams

1 ATTENDU QUE Molly Williams, première pompière
2 connue des États-Unis, incarne le
3 courage, la détermination et l'esprit progressiste que
4 nous souhaitons honorer en décernant ce prix. Son héritage sert
5 à rappeler les pionniers qui ont façonné notre
6 profession et qui nous inspirent à aller encore plus loin; et

7 ATTENDU QUE, pour reconnaître le leadership
8 exemplaire au sein de notre organisation, le Conseil
9 exécutif de l'AIP et le Comité élu aux
10 relations humaines proposent de créer le Prix Molly
11 Williams de leadership progressiste qui serait accessible à toutes
12 les sections locales de l'AIP; et

13 ATTENDU QUE le Prix Molly Williams
14 de leadership progressiste vise à reconnaître les sections locales de
15 l'AIP qui font preuve d'un leadership innovant, favorisent
16 l'inclusivité, défendent la diversité et militent en faveur
17 de l'avancement progressiste en leur sein et
18 dans leur collectivité; et

19 ATTENDU QUE les sections locales qui demandent le Prix
20 Molly Williams de leadership progressiste devraient répondre aux
21 critères suivants :

22 Leadership manifesté

23 La section locale devrait avoir fait preuve d'un
24 leadership exceptionnel favorisant l'unité, la collaboration et
25 l'innovation en son sein ou dans sa collectivité.

26 Engagement à l'égard de l'inclusivité

27 Le demandeur devrait promouvoir activement l'inclusivité
28 au sein de sa section locale en s'assurant que tous les
29 membres se sentent appréciés, respectés et représentés.

30 Militantisme en faveur du progrès

31 Le demandeur devrait avoir favorisé les intérêts des
32 membres de sa section locale et de l'ensemble de la
33 communauté des services d'incendie en militant en faveur de
34 politiques, d'initiatives et de pratiques progressistes.

35 Impact et influence

36 Le demandeur devrait avoir eu un impact considérable et
37 durable sur sa section locale en accroissant son
38 efficacité, sa solidarité et sa capacité de servir ses
39 membres et la communauté; et

40 ATTENDU QUE les mises en candidature au Prix Molly
41 Williams de leadership progressiste seront acceptées
42 pendant toute l'année et les membres de l'AIP peuvent poser
43 des candidatures en remplissant un
44 formulaire et en l'accompagnant d'une déclaration de 250 mots ou
45 moins indiquant la contribution progressiste apportée par le candidat
46 ou la candidate et soulignant ses qualités et contributions,
47 celles-ci devant se présenter sous la forme d'un
48 programme ou d'une initiative mesurable (par exemple, le soutien
49 d'un événement communautaire, un programme de rapprochement
50 ou une initiative accroissant la visibilité de groupes sous-
51 représentés), et les candidatures peuvent faire l'objet d'une
52 promotion sur les plateformes de partage d'information, y compris
53 les médias sociaux et le site Web de l'AIP, et le président
54 général choisira le gagnant ou la gagnante d'après les
55 critères établis; et

56 ATTENDU QU'en créant le Prix Molly Williams
57 de leadership progressiste accessible à toutes les
58 sections locales de l'AIP, nous réaffirmons notre engagement à
59 célébrer et à honorer le leadership exceptionnel au sein de notre
60 syndicat. Grâce à ce prix, nous reconnaissons les inlassables
61 efforts des sections locales qui illustrent les valeurs du progrès,
62 de l'inclusivité et de l'excellence et voyons à ce que l'héritage de
63 Molly Williams continue d'inspirer notre
64 poursuite d'une communauté de lutte contre les incendies plus forte
65 et plus unie;

66 IL EST RÉSOLU que les déléguées et délégués réunis au 57^e
67 congrès biennal de l'AIP créent le Prix Molly
68 Williams de leadership progressiste;
69 et

70 IL EST DE PLUS RÉSOLU que le Prix Molly Williams
71 de leadership progressiste soit décerné
72 annuellement pendant le SFAD de l'AIP et que la section locale
73 affiliée récipiendaire reçoive une plaque commémorative et
74 des félicitations du président général et du

75 secrétaire-trésorier général.

Présentée par : le Conseil exécutif de l'AIP

Coût prévu : **Aucun**

Affectation annuelle ou perpétuelle : **s.o.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter

DÉCISION DU CONGRÈS :